

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-244

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°2023-237 du 30-10-2023

## ARRÊTÉ

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu la demande de l'entreprise SEFIA 177, rue Tabuteau 78530 BUC afin de garantir le bon déroulement des travaux de sondages au pont situé ruelle de l'Eglise à Wormhout,

### ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1 :** le stationnement et la circulation seront interdits, route barrée, sauf services de secours, ruelle de l'Eglise, et ce, du 20 au 30 novembre 2023.

**ARTICLE 2 :** une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SEFIA.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise SEFIA et prendra fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à L'entreprise SEFIA et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 08/11/2023  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 08/11/2023  
Le Maire  
David CALCOEN



David CALCOEN

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDT



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDT